



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

## COMMUNE DE VALREAS

### Police Municipale

Dossier suivi par Vincent DEFOSSE

Responsable Pôle Sécurité

Tél : 04.90.10.06.60. – Fax : 04.90.37.69.75

Courriel : [police@mairie-valreas.fr](mailto:police@mairie-valreas.fr)

PM/VD/LD

### ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2023-02/21

**Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement le vendredi 10 février 2023 afin de permettre le transfert d'un engin agricole roulant à faible allure des entrepôts BATHELIER chemin des Saffres jusqu'à la route d'Orange.**

- **VU** l'article L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** les articles L.411-1, R.411-1 à R.411-5, R.411-7, R.411-8, R.417-3 et R.417-10 et R.417-11 du Code de la Route ;
- **VU** l'Arrêté Ministériel du 24/11/1967 modifié ;
- **VU** l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière du 07/06/1977 et du 07/07/1977 ;
- **VU** l'Arrêté Interministériel du 07/06/1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et ses textes subséquents ;
- **VU** l'arrêté municipal du 17/07/2000, relatif à la réglementation générale de la circulation et du stationnement ainsi que de l'utilisation de la voie publique ;
- **VU** l'arrêté du Maire n°2020-06/11 du 5 juin 2020, portant réglementation de fonctions et de signature à M. Franck VIGNE ;
- **VU** la demande de Monsieur FIGURA responsable des établissements BATHELIER, 7 chemin des Saffres – 84600 Valréas,
- **VU** l'avis favorable des élus ;

**Considérant** qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation et le stationnement sur le territoire de la ville de Valréas afin d'assurer la sécurité et le bon ordre sur la voie publique et de veiller à la salubrité et la tranquillité publiques,

**Considérant** qu'il est nécessaire de réguler la circulation afin de permettre le transfert d'un engin agricole roulant à faible allure des entrepôts BATHELIER chemin des Saffres jusqu'à la route d'Orange.

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : le vendredi 10 février 2023 à partir de 9h00 jusqu'à 12h00 un engin agricole de 10 tonnes remorqué par un tracteur roulant à faible allure emprunte l'itinéraire suivant :

- Chemin des Saffres
- Rond-point de la Libération
- Chemin des Estimeurs Est
- Chemin des Estimeurs Sud
- Route d'Orange.

**Article 2 :** un véhicule de Police Municipale ouvre le parcours et régule la circulation au moment nécessaire et notamment au niveau des carrefours empruntés.

**Article 3 :** Si l'engin agricole cause des dommages sur l'enrobé ou le mobilier urbain, le demandeur aura en charge leur réparation.

**Article 4 :** Les dispositions du présent arrêté ne sont pas opposables aux véhicules d'intervention des centres de secours, police et gendarmerie.

**Article 5 :** Les droits des tiers demeurent expressément réservés pour autant qu'ils ne s'opposent pas aux mesures d'intérêt général.

**Article 6 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le directeur des services techniques, Monsieur le chef de service de la police municipale et Monsieur le commandant de la brigade territoriale de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est inscrit sur le recueil des actes administratifs de la commune, affiché sur les lieux de mise en place des signalisations et dont ampliation sera adressée :  
- à Monsieur le Commandant du centre de secours,

Fait à Valréas, le 9 février 2023

Pour le Maire,  
Par délégation,  
L'Adjoint délégué à la sécurité,  
Franck VIGNE.



Publication sur le site internet de la ville le : 9 FEV 2023

**NOTIFIÉ** à Monsieur Figura, responsable des établissements BATHELIER,

**Le :**

**Par :**